

Mécatronicien d'automobiles / Mécatronicienne d'automobiles CFC

Informations sur la formation professionnelle initiale raccourcie pour les titulaires d'une maturité gymnasiale (Way-up)

Une formation professionnelle initiale raccourcie peut être suivie après le gymnase. La durée de la formation est en règle générale réduite d'un an ce qui signifie qu'une formation ordinaire de quatre ans peut être bouclée en **trois ans** avec un certificat fédéral de capacité (CFC).

Entreprise

- L'apprentissage raccourci se déroule dans les entreprises formatrices satisfaisant aux conditions réglementaires fixées pour la formation des mécatroniciens d'automobiles CFC.
- Pour proposer un apprentissage raccourci, il faut obtenir une autorisation correspondante auprès de l'office cantonal de la formation professionnelle compétent.
- Un contrat d'apprentissage est établi.
- Les personnes en formation reçoivent un salaire spécial.
- Répartition des coûts pour l'acquisition des manuels électroniques : réglementation conformément à la recommandation de l'UPSAs
- Permis de conduire (si pas encore obtenu) : conformément à l'ordonnance de formation MA du 12.10.2017, art. 6, al. 2 : « L'entreprise formatrice prend à sa charge les frais de 15 leçons pratiques d'autoécole en vue de l'obtention d'un permis de conduire conformément à l'orientation choisie. »

École professionnelle spécialisée

- Entrée en 2^e année de formation.
- L'inscription en école professionnelle se fait par l'entremise de l'office cantonal compétent.
- 1 à 1.5 jour d'école par semaine.
- Dispensation de l'enseignement de culture générale.
- Les connaissances enseignées pendant la 1^{ère} année doivent être acquises de manière autonome.
- Selon la capacité de l'école professionnelle spécialisée, il est possible de suivre les connaissances professionnelles de la 1^{ère} et 2^e année d'apprentissage pendant la 2^e année d'apprentissage. Les demandes doivent passer par l'office cantonal de la formation professionnelle.

Cours interentreprises CI

- Dans le cadre du cursus raccourci, les personnes en formation sont également dispensées des cours interentreprises (CI) des années d'apprentissage correspondantes (cursus raccourci 52 jours de CI contre 68 en cursus normal).
- Si besoin est, les différents CI peuvent être rattrapés moyennant finance.
- Répartition des coûts pour l'acquisition du manuel électronique : réglementation conformément à la recommandation de l'UPSAs.

Plus d'informations sur www.metiersauto.ch

Berne, le 19 décembre 2017/OM/as/bh